



Amiens, le 29 Octobre 2007

## Communiqué de presse

**L'URML PICARDIE**

**SOUTIENT L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE SPECIALISTES  
PAR LES SPECIALISTES EN MEDECINE GENERALE.**

Elle comprend et partage l'exigence de respect du Droit de tous les Spécialistes tel qu'écrit dans les textes de référence exhaustivement analysés par la circulaire 2007-073 du Conseil National de l'Ordre.

Elle dénonce les tentatives de l'Assurance Maladie de refuser d'appliquer la réglementation, d'intimider les médecins et de prendre les patients en otages.

Ces dérives inconséquentes vont considérablement aggraver le contentieux entre la Profession et les Caisses, accélérer la judiciarisation de leurs rapports et au total rendre ingouvernable tout l'édifice de l'Assurance Maladie.

Adopté à l'unanimité le 24-10-2007.

Contact : Dr Jacques MARLEIN, Responsable de la Commission Rapports avec les Institutions et les Administrations Section Généralistes URML Picardie.

Tél. 03 23 96 88 51. [marlein.jacques@wanadoo.fr](mailto:marlein.jacques@wanadoo.fr)

Tél. 03 22 333 555. [urml.picardie@wanadoo.fr](mailto:urml.picardie@wanadoo.fr)